

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 avril 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Johanne Anderson conseillère et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2019-04-194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-04-195 NOMINATION. ME DOMINIQUE L. L'HEUREUX.

CONSIDÉRANT que le 14 août 2018 il a été mis fin à l'emploi de l'employé matricule 859 unilatéralement pour des motifs sérieux, le tout sans préavis;

CONSIDÉRANT qu'un recours a été présenté à la Cour du Québec par la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du travail dans le dossier 760-22-011415-190;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate Me Dominique L. L'Heureux de la société Fasken, Martineau, Du Moulin à titre de procureur de la Ville dans le dossier 760-22-011415-190 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-04-196 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE CIRCULATION.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant la circulation et la sécurité publique sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-04-197 AUTORISATION DE SIGNATURE -PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT ce Conseil a déjà adopté la résolution 2018-12-682 lors de la séance du 11 décembre 2018 accordant un soutien de 25 000 \$ à la maison des jeunes pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise monsieur René Chalifoux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente de la maison des jeunes attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-04-198 AVIS DE MOTION. VENTE-DÉBARRAS.

- Je, Louis Cimon, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les ventes-débarras sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Louis Cimon, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-04-199 NOMINATION. CHEF AUX OPÉRATIONS.

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de chef aux opérations depuis le 2 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée d'un autre chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 28 février au 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une candidature de l'interne a été reçue et que six candidatures de l'externe ont été reçues;

CONSIDÉRANT que quatre candidats de l'externe ont été rencontrés en première entrevue;

CONSIDÉRANT que trois candidats se sont démarqués;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Alexandre Laplante à titre de chef aux opérations à la Direction – sécurité incendie;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Laplante soit le 29 avril 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 7;
- QUE sa semaine de travail soit de 40 heures selon l'horaire établi par la direction.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-04-200 NOMINATION. CHEFS AUX OPÉRATIONS.

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de chef aux opérations depuis le 2 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée d'un autre chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 28 février au 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une candidature de l'interne a été reçue et que six candidatures de l'externe ont été reçues;

CONSIDÉRANT que quatre candidats de l'externe ont été rencontrés en première entrevue;

CONSIDÉRANT que trois candidats se sont démarqués;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de messieurs Danny Brais et Michel Vinet, à titre de chefs aux opérations à temps partiel, sur une base contractuelle;
- QUE la nomination soit effective d'ici le 13 mai 2019;
- QUE les conditions de travail soient telles qu'édictées au contrat de travail;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville avec chacun des candidats.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-04-201 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LES PIIA

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les PIIA sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-04-202 APPUI À L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN.

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'oppose vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil appuie les démarches de la MRC de Marguerite-D'Youville à l'effet de demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;
- QUE la copie de la présente résolution soit transmise au président de CDPQ Infra, monsieur Michael Sabia, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, au député de Beauharnois et adjoint parlementaire du ministre des Transports, monsieur Claude Reid, à la mairesse de la Ville de Brossard, madame Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, madame Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul Côté, au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2019-04-203 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité